

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE S

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 074-217402627-20220519-DEL_19_2022-DE

Délibération n°19/2022

OBJET : avis sur le projet de gestion de la végétation et des matériaux solides de l'Arve et de ses affluents – Partie aval

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

l'an deux mil vingt-deux

le : jeudi 19 mai

le Conseil Municipal de la commune de SCIENTRIER

*dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur BARBIER Daniel, le Maire.*

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 12 mai 2022.

Présents (par ordre alphabétique) : BARBIER Daniel, BARBIER Sarah, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Nadège, DESALMAND Stéphane, FLOQUET Sandra, JOYE Michel, LAMBERT Adrien, PARCHET Véronique, PIEUCHOT Sophie et PINGET Philippe.

Absents excusés : BERARD Nicolas (procuration Isabelle BRON) et BRANTUS Michel (procuration à Michel JOYE)

Absents : /

A été nommée secrétaire de séance : FLOQUET Sandra

Vu l'enquête publique ouverte **entre le 16 mai et le 17 juin 2022**, la préfecture sollicite l'avis du conseil municipal sur le dossier de demande d'autorisation pour le projet de mise en œuvre des plans de gestion de la végétation et des matériaux solides de l'Arve et de ses affluents.

L'ensemble des membres du conseil a reçu une présentation de SM3A sur le projet.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des plans prévoit une gestion équilibrée et globale des cours d'eau en question ayant pour objectif principal une meilleure gestion du risque d'inondation.

Le projet a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas pour statuer de la nécessité de la réalisation d'une étude d'impact ou d'une évaluation d'incidence environnementale.

Monsieur le Maire résume ce qu'il faut retenir de ces plans, c'est à terme d'obtenir une maîtrise :

- des périmètres d'entretien,
- des zones de protection,
- des accès aux propriétés privées,
- de la sécurisation de l'écoulement,
- de la gestion des habitats et des espèces.

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- **DONNE UN AVIS POSITIF** sur le dossier SM3A ;
- **AUTORISE** la mise en œuvre du projet concernant les plans de gestion de la végétation et des matériaux solides de l'Arve et de ses affluents ;

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 074-217402627-20220519-DEL_19_2022-DE

Ainsi fait et délibéré
Le jour, mois et an que susdit
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Daniel BARBIER

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Télétransmise le

Publiée le

Notifiée le

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.